

L'an deux mil treize, le vingt huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNE, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mme Blain, MM. Mézil, Lafréchoux, Barré, Colin, Roquet, Allain, Mme Delagrance, M. Sicard.

Étaient excusés : M. Marchand, Mme Bouyer.

Pouvoirs : M. Marchand à M. Vaillier, Mme Bouyer à M. Lafréchoux.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Didier MÉZIL a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

2013/0201 : DROITS DE PRÉEMPTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ❖ Section G n° 1089 – 1103 – 1154 « La Grenatière »

2013/0202 : SORÉGIES - OFFRES DE RACCORDEMENT GAZ PROPANE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'offre promotionnelle de raccordement au gaz propane faite par SORÉGIES pour un logement communal et le groupe scolaire. L'offre étant de 143,52 € TTC au lieu de 1 076.40 € TTC par branchement, le coût s'établit donc à 287,04 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ~ Décide d'accepter l'offre de raccordement au gaz propane faite par SORÉGIES d'un montant total de 287,04 € TTC pour un logement communal et le groupe scolaire.
- ~ Autorise Monsieur le Maire à signer les offres promotionnelles de raccordement gaz correspondantes.

2013/0203 : SORÉGIES - OFFRE TRANQUILLITÉ FOURNITURE DE GAZ POUR LE GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture des conditions particulières de Vente Tranquillité faite par SORÉGIES pour la fourniture du gaz propane pour le groupe scolaire. L'abonnement annuel est de 217.20 € HT soit 259.77 € TTC. Le prix du gaz est proposé au prix actuel de 70.92 € HT/MWH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ~ Décide d'accepter l'offre de SORÉGIES pour la fourniture de gaz propane pour le groupe scolaire au tarif réglementé B2i Sorégies.
- ~ Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat conclu pour une durée de 36 mois à compter de la date du début de la fourniture, renouvelable conformément aux Conditions Générales de Ventes Tranquillité.

2013/0204 : ADHÉSION A L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION « SCOT RURAL SUD-VIENNE » ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Monsieur le Maire rappelle qu'une démarche d'élaboration d'un SCOT Sud-Vienne est entreprise depuis près d'un an.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification intercommunale de 15 à 20 ans, dans une perspective de développement durable, à l'échelle d'un territoire dont le périmètre doit être arrêté par le Préfet.

C'est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles d'aménagement et de développement local, en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, d'équipements commerciaux, de services publics à la population... Il fixe les orientations générales du territoire dans un objectif de développement durable.

Le territoire du SCOT Sud-Vienne représente 61 969 habitants, 87 communes, 10 cantons, 6 communautés de communes à l'échelle des Pays Civraisien et Montmorillonnais.

Monsieur le Maire présente les décisions prises lors de l'Assemblée Générale constitutive de l'association de préfiguration du « SCOT rural Sud-Vienne » du 25 janvier 2013 à Gençay :

Les membres ont adopté à l'unanimité les statuts de l'association.

L'association est composée de 110 membres :

- ♦ Le Département de la Vienne (11 conseillers généraux du territoire et le président du Conseil Général),
- ♦ Le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais (1 membre)
- ♦ Le Syndicat Mixte du Pays Civraisien (1 membre))
- ♦ La Communauté de Communes du Montmorillonnais (3 membres)
- ♦ La Communauté de Communes du Lussacois (1 membre)
- ♦ La Communauté de Communes du Pays Charlois (1 membre)
- ♦ La Communauté de Communes du Civraisien (1 membre)
- ♦ La Communauté de Communes de la Région de Couhé (1 membre)

- ♦ La Communauté de Communes du Pays Gencéen (1 membre)
- ♦ Les Communes adhérentes aux Communautés de Communes (87 membres)

Ainsi que :

- ♦ Le député de la circonscription et un sénateur du département (2 membres).

Des commissions de travail ont été créées (au nombre de 5 pour l'instant) dont l'objectif est d'échanger sur les enjeux de développement du territoire à travers le SCoT. Deux coprésidents par commission ont été désignés (un par pays) :

- ♦ **Commission 1** : La dynamique et l'attractivité du territoire (développement économique : industrie, commerce, artisanat, agriculture, tourisme) :
M. Hubert MASSONNEAU, Maire de Champagné-le-Sec et Jean-Marie ROUSSE, Maire de Saint-Savin.
- ♦ **Commission 2** : Transport & déplacement, TIC : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire de Champagné Saint-Hilaire et M. Hervé JASPART, Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais.
- ♦ **Commission 3** : Organisation et accès de la population aux services, y compris l'habitat : M. Jean CRESPIAN, Maire de Gençay et M. Yves BOULOUX, Président de la CDC du Montmorillonnais.
- ♦ **Commission 4** : Agriculture, protection de l'environnement, patrimoine, préservation des paysages et des ressources naturelles, notamment l'eau : M. Jean-Olivier GEOFFROY, Conseiller Général du canton de Civray et M. Ernest COLIN, Maire Adjoint de Montmorillon.
- ♦ **Commission 5** : une problématique transversale : l'utilisation et le partage de l'espace rural, relations extérieures avec les SCoT limitrophes du Sud-Vienne, finances : M. Bernard GABORIT, Maire de Couhé et M. Thierry MESMIN, Conseiller Général du Canton de Lussac-les-Châteaux.

Les membres des conseils municipaux sont invités à s'inscrire dans les commissions.

Les ressources de l'association pourront provenir des Communautés de Communes et/ou des Syndicats de Pays, du Conseil Général de la Vienne, du Conseil Régional Poitou-Charentes, de l'État et de l'Europe. Les communes ne seront pas sollicitées pour participer au financement de l'association.

Monsieur Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour :

- Adhérer à l'association de préfiguration du « SCOT rural Sud-Vienne »
- Désigner son ou sa représentant(e).
- Inscrire les membres du conseil municipal dans les commissions de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide d'adhérer à l'association de préfiguration du « SCOT rural Sud-Vienne ».
- Désigne Monsieur Christian GRIMAUD pour représenter la commune.
- Inscrit Monsieur Roland VAILLIER dans la commission de travail n°1 « La dynamique et l'attractivité du territoire (développement économique : industrie, commerce, artisanat, agriculture, tourisme) ».

2013/0205 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Il est procédé à l'élection du Président de séance. Monsieur Jean-Claude LAFRÉCHOUX est élu. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote le Compte Administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	prévus :	450 180.13
	Réalisé :	359 954.03
	Reste à réaliser :	51 642.43
Recettes	prévus :	450 180.13
	Réalisé :	237 345.49
	Reste à réaliser :	0.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	prévus :	1 129 026.58
	Réalisé :	783 551.82
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	prévus :	1 129 026.58
	Réalisé :	1 184 808.33
	Reste à réaliser :	0.00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	- 122 608.54
Fonctionnement :	401 256.51
Résultat global	278 647.97

2013/0206 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire. Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 le 28 février 2013, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAFRÉCHOUX.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	42 733.93
- Un excédent reporté de :	358 522.58
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	401 256.51
- Un déficit d'investissement de :	122 608.54
- Un déficit des restes à réaliser de :	51 642.43

Soit un besoin de financement de : 174 250.97

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2012 : EXCEDENT	401 256.51
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	174 250.97

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	227 005.54
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	122 608.54

2013/0207 : SERVICE ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Il est procédé à l'élection du Président de séance. Monsieur Jean-Claude LAFRÉCHOUX est élu. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote le Compte Administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	prévus :	529 690.28
	Réalisé :	440 318.36
	Reste à réaliser :	3 017.45
Recettes	prévus :	529 690.28
	Réalisé :	330 097.57
	Reste à réaliser :	150 000.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	prévus :	140 331.85
	Réalisé :	68 919.42
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	prévus :	140 331.85
	Réalisé :	131 723.23
	Reste à réaliser :	0.00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	- 110 220.79
Fonctionnement :	62 803.81
Résultat global	- 47 416.98

2013/0208 : SERVICE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire. Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 le 28 février 2013, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAFRÉCHOUX.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	62 803.81
- Un déficit reporté de :	0.00
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	62 803.81
- Un déficit d'investissement de :	110 220.79
- Un excédent des restes à réaliser de :	146 982.55

Soit un excédent de financement de : 36 761.76

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2012 : EXCEDENT	62 803.81
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	62 803.81
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	110 220.79

2013/0209 : CAISSE DES ÉCOLES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Il est procédé à l'élection du Président de séance. Monsieur Jean-Claude LAFRÉCHOUX est élu. Après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Écoles vote le Compte Administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	prévus :	0.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	prévus :	0.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	prévus :	289.81
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	prévus :	289.81
	Réalisé :	289.81
	Reste à réaliser :	0.00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	0.00
Fonctionnement :	289.81
Résultat global	289.81

2013/0210 : CAISSE DES ÉCOLES - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012

Le Comité de la Caisse des Écoles, réuni sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire. Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 le 28 février 2013, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAFRÉCHOUX.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 0.00
- Un excédent reporté de : 289.81
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 289.81

- Un déficit d'investissement de :	0.00
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	0.00
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2012 : EXCEDENT	289.81
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	289.81
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	0.00

2013/0211 : RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : SOLLICITATION D'UNE DÉROGATION POUR REPORTER LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME A LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014-2015

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu l'avis du Conseil Général de la Vienne autorité organisatrice des transports scolaires du premier degré,

Considérant la réunion avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN),

Considérant la réunion en date du 13 février dernier de la commission municipale en charge des affaires scolaire avec les parents d'élèves,

Monsieur le Maire rappelle l'organisation scolaire et périscolaire actuellement en place à savoir une semaine de quatre jours comportant 24 heures de cours classe entière et deux heures de soutien scolaire. Ce temps scolaire est encadré par une garderie municipale de quatre jours comportant 16 heures de prise en charge des enfants.

Monsieur le Maire précise les difficultés rencontrées justifiant un report de la date d'effet de la réforme :

- Les incertitudes concernant l'encadrement des activités. Aucune information n'est encore disponible sur les qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement, sur les quotas des personnels d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'éducation nationale,

- Les incertitudes concernant les financements : si la collectivité faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle ne pourrait de toutes façons pas prétendre aux incitations financières annoncées ne disposant pas de personnel permanent qualifié et les possibilités de recrutement d'éducateurs diplômés étant plus qu'aléatoires pour une durée journalière de l'ordre de quarante cinq minutes. De plus, dans le cas où elle pourrait en bénéficier, cette source de financement ne semble acquise que pour cette année scolaire. Le coût annoncé par plusieurs associations d'élus est de 50 € par an et par élève (avec un complément de 40 € par élève pour les communes éligibles à la DSU et à la DSR cibles). Pour notre collectivité, la dépense annuelle est estimée à 40 000 € en

référence au nombre total d'élèves scolarisés dans notre groupe scolaire public. Cette dépense, non compensée à terme semble-t-il, nécessite une adaptation très profonde de notre organisation du personnel et de notre budget.

En dernier lieu, Monsieur le Maire insiste sur le fait que du dialogue et de la concertation menée avec les parents d'élèves et la commission en charge des affaires scolaires, il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- De solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans l'école communale,
- De charger Monsieur le Maire d'en informer le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et la Communauté de Communes du Civraisien au titre du transport scolaire (à charge pour elle d'en informer le Conseil Général de la Vienne).

QUESTIONS DIVERSES

ASSAINISSEMENT SAVIGNÉ

- Monsieur le Maire informe le Conseil que, la réception des travaux d'assainissement du bourg n'étant toujours pas prononcée et la convention avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne étant arrivée à expiration le 3 février, il a demandé une prorogation du délai qui a été accordée pour 6 mois. Par ailleurs, les travaux de reprise du regard d'arrivée au bassin seront réalisés la semaine 10.

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRES 2013

- Le Conseil a décidé, dans le cadre des travaux de voirie 2013 sur programme communautaire, de retenir les travaux suivants : route de la Verdière.

ÉOLIEN

- Monsieur le Maire expose que le Conseil avait pris en son temps une position de principe favorable au développement d'une zone éolienne sur son territoire mais que la zone proposée n'avait pas été retenue. Une modification de la législation étant en cours devant le Parlement, quelques opérateurs relancent la démarche en direction des Communes. Il conviendra sans doute de se repositionner dans l'avenir sur ce sujet.

FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES – PROBLÉMATIQUE DE LA VOIRIE

- Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes du Pays Civraisien et du Pays Charlois, la problématique de la voirie revient au premier plan et qu'une commission a été

créée pour définir d'une prise de compétence ou non par la future Communauté de Communes. Devant les arguments développés, le Conseil a décidé d'envoyer un courrier à la Communauté de Communes pour attirer son attention sur les éléments qui ne sont pas pris en compte par ladite commission.

INDEX :

2013/0101	DROITS DE PRÉEMPTION
2013/0202	SORÉGIES - OFFRES DE RACCORDEMENT GAZ PROPANE
2013/0203	SORÉGIES - OFFRE TRANQUILLITÉ FOURNITURE DE GAZ POUR LE GROUPE SCOLAIRE
2013/0204	ADHÉSION A L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION « SCOT RURAL SUD-VIENNE » ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT
2013/0205	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012
2013/0206	AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012
2013/0207	SERVICE ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012
2013/0208	SERVICE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012
2013/0209	CAISSE DES ÉCOLES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012
2013/0210	CAISSE DES ÉCOLES - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012
2013/0211	RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : SOLLICITATION D'UNE DÉROGATION POUR REPORTER LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME A LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014-2015
QUESTIONS DIVERSES	<i>ASSAINISSEMENT SAVIGNÉ - TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRES 2013 – ÉOLIEN - FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES – PROBLÉMATIQUE DE LA VOIRIE</i>

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.

Christian GRIMAUD	
Roland VAILLIER	
Carole BLAIN	
Bernard MARCHAND	Excusé
Didier MÉZIL	
Jean-Claude LAFRÉCHOUX	
Jacky BARRÉ	
Mickaël COLIN	
Francis ROQUET	
Daniel ALLAIN	
Maryvonne DELAGRANGE	
Daniel SICARD	
Ginette BOUYER	Excusée